

**FORMULAIRE POUR LE DÉPÔT DE SOUMISSIONS – CONDITIONS ET
RÉSERVES SE RAPPORTANT À LA VENTE DES BIENS**

DOSSIER: **GESTION BERLABER – PÉPINIÈRE CHARLEVOIX – COMOSPRO**

NOM DU SOUMISSIONNAIRE (lettres carrées): _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ COURRIEL : _____

NOS TÉLÉPHONE : BUR. : _____ RÉS./CELL. : _____

NOM DU SIGNATAIRE : _____

SOUMISSION

NO LOT	DESCRIPTION	MONTANT DE LA SOUMISSION
LOT 11	Pelle mécanique John Deere 180G, 2018, 6927Hr, 20 tonnes	
LOT 12	Loader Volvo L70H, 2017, 6691Hr, 14 tonnes	
LOT 13	Camion dompeur Mack 600 2012, 284764 km	
LOT 14	Ford F550 2016, 76543 km, boîte dompeur de 10', (a inspecté)	
LOT 15	Ford F550 DRW 2011, 142166 km, avec boîte dopeur de 10'	
LOT 15A	Épandeur à sel / saleuse	
LOT 16	Ford F250 2009, 166930 km, gaz, avec coffre latéral pour système d'arrosage	

NO LOT	DESCRIPTION	MONTANT DE LA SOUMISSION
LOT 17	Loader Yanmar V4-6 2010, 7462 Hrs, avec 2 godets à fumier avec clam 73" et 1 à gravier de 69", 14 tonnes	
LOT 18	Camion dompeur Sterling 2007, 427491 km	
LOT 19	Baum Truck Kenworth Con 1999, 329021 km avec Hiab de 2650k, plate-forme de 24'	
LOT 20	Ford E450 CTV 2006, 271960 km, boîte de 18' (à inspecter)	
LOT 21	Chevrolet R30 1988, 316039 km, diésel avec système de pompe d'arrosage, réservoir 1400 litres (à inspecter)	
LOT 22	Ford F250 2012, 117181 km, avec boîte spaceKap 8'	
LOT 23	Spacekap 8'x 70"	
LOT 24	Ford F150 2010, 123076 km, boîte de 8' en fibre de verre	
LOT 25	Ford F250 2013, 121286 km	
LOT 26	Dodge Caravan 2015, 211527 km	
LOT 27	Ford Ranger 2006, 153721 km	

NO LOT	DESCRIPTION	MONTANT DE LA SOUMISSION
LOT 28	Ford Ranger 2009, 191391 km	
LOT 29	Lift Hyundai 2015, 3802 Hrs, propane, 9000 lbs	
LOT 30	Remorque fermée Remeq STFG 1998, 6'x 12'	
LOT 31	Remorque plate-forme avec rampe intégrée Terra CH8120, 2011, double essieu (à inspecter)	
LOT 32	Remorque Terra 6399TG Maxi-roule, 2008	
LOT 33	Finn T60 Hydro Seeder ,2007	
LOT 34	Ford Versatile 276 1990, avec 1 godet à gravité 94" et gratte de 122", 15809 Hr	
LOT 35	Ford F Super Duty (bon pour la boîte)	
LOT 36	Chevrolet R30 1988 pour pièces	
LOT 37	Tracteur versatile New Holland TV7614 2002, avec fourche et godet 100", 10229 Hr	
LOT 38	Ford F150 2011, 148225 km (sans le réservoir)	

NO LOT	DESCRIPTION	MONTANT DE LA SOUMISSION
LOT 39	Ford F250 2009, 277506 km (sans le réservoir)	
LOT 40	Remorque réfrigérée Trail Mobile 1995, 30' (à inspecter)	
LOT 41	Inter 80S 2003, 610972 km	
LOT 42	Remorque King R116, dompeur, 1988	
LOT 43	Fardier DNT35, 1995, 2 essieux, 35 tonnes	
LOT 44	Bulldozer Case 450C 1984 (compteur défectueux)	
LOT 45	Tamis Poulin 1999 avec 3 paniers différents, IPF 48R, 12793Hr	
LOT 46	Ménart SL 5330 SPMC	
LOT 47	Planteur à arbre avec remorque	
LOT 48	Faucheuse Kuhn FC 313 TG	
LOT 49	Enrobeuse ensileuse Pronovost P6200	

NO LOT	DESCRIPTION	MONTANT DE LA SOUMISSION
LOT 50	Épandeur à fumier New Holland NHE185	
LOT 51	Presse à balle ronde Claas Rollant 46, 1997	
LOT 52	Déchaumeuse	
LOT 53	Presse à balle, Claas Rollant 44S, 1986	
LOT 54	Remorque à bétail Valley 2009 (à inspecter)	
LOT 55	Remorque auto chargeuse Pronovost P-6812	
LOT 56	Réservoirs 500 gallons à essence avec pompe électrique	
LOT 57	Réservoirs à diesel 1000 gallons avec pompe électrique	
LOT 58	Réservoir à diesel 1000 gallons avec pompe électrique	
LOT 59	Réservoir de camion 447 litres avec une pompe de 12 volts	
LOT 60	Réservoir de camion +/- 400 litres avec une pompe de 12 volts	

NO LOT	DESCRIPTION	MONTANT DE LA SOUMISSION
LOT 61	Gratte EDF 12'	
LOT 62	Génératrice Faguy avec moteur diésel	
LOT 63	Empoteuse Javo	
LOT 64	Génératrice Honda EM 3000	
LOT 65	Cric à bouteille	
LOT 66	Ensemble de torche acétylène avec soudeuse Hobart Handler 210 MVP	
LOT 67	Tondeuse Honda HRC 2016 avec souffleur à feuilles Dorsal Stihl, coupe-bordure Stihl et taille-haies Stihl	
LOT 68	Tondeuse Honda HRC2016 avec souffleur à feuilles Dorsal Stihl, coupe-bordure Stihl et taille-haies Stihl	
LOT 69	Tondeuse Honda HRC2016 avec souffleur à feuilles Dorsal Stihl, coupe-bordure Stihl et taille-haies Stihl	
LOT 70	Tondeuse Honda HRC2016 avec souffleur à feuilles Dorsal Stihl, coupe-bordure Stihl et taille-haies Stihl	
LOT 71	Débroussailleuse Ariens ST622 avec coupe bordure Stihl et scie à chaine Stihl	

NO LOT	DESCRIPTION	MONTANT DE LA SOUMISSION
LOT 72	Taille-haies Stihl avec rallonge et balai de caoutchouc	
LOT 73	Laveuse à pression électrique au fuel NITN corporation	
LOT 74	Déchaumeuse Husqvarna	
LOT 75	Compresseur à gaz RK 9HP avec moteur diesel GX270	
LOT 76	(3) crics pour poids lourds	
LOT 77	Chèvre à moteur et cric à transmission	
LOT 78	Sandblast, diable, lit de mécanicien, banc sur roue, chargeur à batterie, pompe	
LOT 79	Patte de soutien et chariot 16 mcx	
LOT 80	Torck Range pour poids lourds, Wesward TWa34	
LOT 81	Baril avec pompe, 1 manuel et 1 électrique	
LOT 82	Presse Drill Durex	

NO LOT	DESCRIPTION	MONTANT DE LA SOUMISSION
LOT 83	Soudeuse Canox C250E, ac/dc	
LOT 84	Génératrice diésel avec moteur Kubota V4702	
LOT 85	Presse manuelle 20 tonnes	
LOT 86	Scie à béton Stihl	
LOT 87	Scie à béton Stihl	
LOT 88	Bassin lave pièces avec établi, réservoir avec distributeur Graco capacité de 800 litres	
LOT 89	Impact avec kit de box pour poids lourds	
LOT 90	Casier à boulon, outil manuel, électrique, clefs, établi, chariot (3) chaîne block +/- 2000 mcx	
LOT 91	Scie à béton à gaz CC500M Corecut avec moteur Honda GX1600 + 6 chariots de transport	
LOT 92	Banc de scie Général	
LOT 93	Planeur Général 24"	

NO LOT	DESCRIPTION	MONTANT DE LA SOUMISSION
LOT 94	Dégauchoiseuse	
LOT 95	Lot de menus outils électriques et manuels, scie, botteuse, aspirateur +/- 250 mcx	
LOT 96	(8) Classeur de métal unité de 3 portes	
LOT 97	Dépoussiéreur Spec-Air	
LOT 98	Souffleur Honda HS928	
LOT 99	Fer en longueur 6×6 jusqu'à 18' de long avec fer plat	
LOT 100	Cage pour bois de chauffage (15 fois)	
LOT 101	Toile d'usine à papier	
LOT 102	Lot de pneus de camion, tracteur, auto +/- 60	
LOT 103	Lot d'escabeau pour faire la tonte de haie avec rampe d'aluminium dont 1 de 20'	
LOT 104	Tracteur à gazon John Deere EZtrak 48"	

NO LOT	DESCRIPTION	MONTANT DE LA SOUMISSION
LOT 105	Lot de pneu +/- 50	
LOT 106	(3) étendeur à engrais + (1) pour pièces	
LOT 107	Rack a échelle pour camion	
LOT 108	Aérateur à gazon avec moteur Honda GX120	
LOT 109	(12) pattes d'échafaud (12) madriers, (8) roues, (4) équerres, (14) équerre à toiture	
LOT 110	Fonds de quincaillerie, arbres et arbustes	
LOT 111	Fonds de commerce pour serres	
LOT 112	Lot d'ameublement de bureau (équivalent de 10 bureaux)	
LOT 113	Offre en bloc pour les lots 11 à 112	

OUVERTURE DES SOUMISSIONS

Toutes les soumissions devront nous être transmises **avant 17 :00 heures le 5 juillet 2024**, soit **par courriel** à soumissionsquebec@rmrsyndics.com et indiquer dans l'objet du courriel « **SOUMISSION GESTION BERLABER & ALS.** » **OU par le biais du site web Asselin-Boutet** à www.asselinboutet.com. Le présent formulaire dûment complété devra être joint au courriel. Les soumissionnaires ne pourront assister à l'ouverture des soumissions, mais le résultat leur sera communiqué par courriel dès que possible.

Le ou les soumissionnaire (s) retenu(s) devront effectuer un virement représentant au minimum 15% du montant de la soumission, au plus tard vingt-quatre (24) heures suivant la confirmation que leur offre est retenue.

REMARQUES (s'il y a lieu) :

DATE : _____

SIGNATURE : _____

AVIS GÉNÉRAL AUX SOUMISSIONNAIRES

À titre de séquestre intérimaire des biens de **GESTION BERLABER INC.**, de **PÉPINIÈRE CHARLEVOIX INC.** et de **COMOSPRO INC.** (ci-après appelées la Débitrice et/ou la compagnie Débitrice), ROY MÉTIVIER ROBERGE INC., SYNDIC (ci-après « le séquestre intérimaire ») sollicite des soumissions pour l'achat de ses droits, titres et intérêts dans les actifs de **GESTION BERLABER INC.**, de **PÉPINIÈRE CHARLEVOIX INC.** et de **COMOSPRO INC.**

À cette fin, le présent document a été préparé exclusivement afin de fournir aux soumissionnaires de l'information utile afin de les aider à déposer une offre d'achat.

Les informations contenues dans le présent document ont principalement été obtenues de la Direction de la Débitrice et de la firme *Asselin-Boutet Inc.* qui a été mandatée par le séquestre intérimaire afin de produire le document d'inventaire qui a servi à préparer le présent appel d'offres.

L'information contenue dans le présent document n'a pas fait l'objet d'une vérification ou audit de la part du séquestre intérimaire. De plus, le soussigné n'offre aucune garantie quant à la quantité, la qualité ou la valeur économique des biens offerts en vente.

De plus, d'autres informations, non contenues au présent document, pourraient s'avérer utiles afin de permettre aux promettants-acquéreurs de se faire une opinion définitive sur l'opportunité de déposer une offre en regard des biens offerts en vente dans le présent appel d'offres.

En déposant une soumission dans le présent appel d'offres, le promettant-acquéreur reconnaît qu'il s'est basé sur ses propres connaissances, ses propres investigations ainsi que sur le résultat de l'inspection qu'il a fait des actifs offerts en vente afin de se satisfaire de la valeur des actifs.

Finalement, la présente vente par soumission est sujette aux conditions et réserves qui apparaissent plus loin dans le présent document.

CONDITIONS ET RÉSERVES SE RAPPORTANT À LA VENTE DE BIENS

LES BIENS OFFERTS EN VENTE

1. La soumission déposée en regard du présent dossier de faillite porte sur les biens décrits au document d'appel d'offres. En cas de disparité avec le document d'inventaire c'est le document d'appel d'offres qui prime.
2. Le soumissionnaire reconnaît que, le cas échéant, les quantités dont il est fait état à l'appel d'offres ou au document d'inventaire sont approximatives et ne sont fournies qu'à titre indicatif.
3. Le séquestre intérimaire se réserve le droit d'annuler sans motif et en tout temps le processus de demande de soumissions et le soumissionnaire reconnaît qu'il ne pourra réclamer quelque indemnité que ce soit à la suite de cette décision.
4. Nonobstant toutes indications à l'effet contraire, les biens sujets à des crédits-baux ou à des droits de propriété en faveur des tiers ne font pas partie des biens offerts dans le présent appel d'offres.

LE MONTANT OFFERT

5. À moins d'instructions différentes dans le document d'appel d'offres, les soumissions autres que pour les immeubles doivent être accompagnées d'un dépôt visé fait à l'ordre du séquestre intérimaire dont le montant ne représente pas moins de quinze pour cent (15 %) du montant de la soumission.
6. À moins d'instructions différentes dans le document d'appel d'offres, des soumissions portant sur les immeubles doivent être accompagnées d'un dépôt visé fait à l'ordre du séquestre intérimaire dont le montant ne représente pas moins de cinq pour cent (5 %) du montant de la soumission.
7. Une soumission pour plus d'un lot doit indiquer le montant pour chaque lot séparément. À défaut, les ajustements seront calculés au prorata du prix total offert et du total du prix indiqué à l'inventaire pour lesdits lots. L'adjudicataire doit accepter les ajustements qui s'ensuivent.
8. Le soumissionnaire accepte qu'aucun ajustement du montant offert ne pourra être demandé, sauf en cas de disparité importante entre la quantité indiquée à l'inventaire et la quantité que le séquestre intérimaire peut lui délivrer, auquel cas le séquestre intérimaire se réserve la possibilité d'annuler l'acceptation de la soumission concernée qui est alors réputée ne s'être jamais produite.
9. Au cas où le séquestre intérimaire opte pour ajuster le montant offert, le soumissionnaire accepte que la valeur attribuée aux biens à l'inventaire soit utilisée, à l'exclusion de toute autre méthode d'ajustement et reconnaît que cette valeur ne peut être utilisée à d'autres fins et ne constitue pas une représentation de la part du séquestre intérimaire quant à la valeur des biens.

10. Lorsqu'il y a offre de vendre pour le compte de l'actif, ce paragraphe s'applique à l'offre compte tenu des adaptations de circonstance et une garantie de réalisation minimale pour l'actif doit être énoncée dans l'offre.

11. Le dépôt d'une soumission constitue une acceptation irrévocable, du soumissionnaire, de toutes les modalités et conditions de vente.

ABSENCE DE GARANTIE DE LA PART DU VENDEUR

12. Le promettant-acquéreur reconnaît qu'il acquiert les biens à ses seuls risques et périls.

13. En déposant une soumission dans le présent appel d'offres, le promettant-acquéreur reconnaît qu'il s'est basé sur ses connaissances, ses propres investigations ainsi que sur le résultat de l'inspection qu'il a fait des actifs offerts en vente afin de se satisfaire de la valeur des actifs.

14. D'autres informations, non contenues au présent document, pourraient s'avérer utiles afin de permettre aux promettants-acquéreurs de se faire une opinion sur l'opportunité de se porter acquéreur des biens offerts en vente dans le présent appel d'offres.

15. Le soumissionnaire reconnaît que le séquestre intérimaire ne fait aucune représentation quant à la responsabilité potentielle du soumissionnaire à titre d'employeur-successeur.

TRAITEMENT DE LA SOUMISSION

16. Lorsque le soumissionnaire retire sa soumission dans la période de quarante-huit (48) heures avant l'heure fixée pour l'ouverture des soumissions jusqu'à ce qu'il reçoive avis du résultat des soumissions, le dépôt du soumissionnaire sera confisqué à titre de dommages-intérêts payés par le soumissionnaire au séquestre intérimaire.

17. Le séquestre intérimaire doit promptement retourner au soumissionnaire son dépôt si sa soumission n'est pas acceptée.

18. Le séquestre intérimaire et les inspecteurs ne sont pas tenus d'accepter la plus élevée ni quelque soumission que ce soit.

19. Le séquestre intérimaire et les inspecteurs se réservent le droit de disposer des biens de toutes autres manières prévues à la Loi.

20. À moins d'indications contraires clairement énoncées dans la soumission, toutes taxes s'appliquant à ladite vente sont en sus du prix susmentionné.

21. Lorsqu'une soumission est assujettie à une condition, la soumission doit énoncer le montant de la soumission si la condition énoncée dans la soumission est acceptée par le séquestre intérimaire et les inspecteurs, le cas échéant, et le montant de la soumission si la condition n'est pas acceptée.

22. Lorsqu'une soumission est assujettie à une condition et que la soumission ne mentionne qu'un montant, ce montant sera considéré comme étant le montant de la soumission si les conditions énoncées dans la soumission ne sont pas acceptées par le séquestre intérimaire et les inspecteurs, le cas échéant.

23. Malgré toute indication contraire contenue à la soumission, le séquestre intérimaire pourra accepter ou refuser la soumission jusqu'à l'expiration du 10^e jour suivant l'ouverture des soumissions.

24. Si le soumissionnaire, dont la soumission est acceptée, est une personne liée au sens de l'article 4 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (LFI), la vente devra être autorisée par le Tribunal conformément à la LFI, et ce, aux frais du soumissionnaire et il est de la responsabilité du soumissionnaire d'informer le séquestre intérimaire de son statut de personne liée lors du dépôt de sa soumission.

PRISE DE POSSESSION DES BIENS VENDUS

25. Il est de l'obligation du soumissionnaire de transmettre sa soumission, au bureau du séquestre intérimaire qui demande les soumissions. Toute soumission transmise à un autre bureau devra être envoyée par télécopieur et/ou courriel au responsable désigné à la demande de soumissions, en précisant à quel bureau de *Roy Métivier Roberge Inc.* l'originale a été livrée. Il est de la responsabilité du soumissionnaire de s'assurer que sa soumission a bien été reçue par le destinataire.

26. Les adjudicataires doivent prendre possession des biens, autres que des immeubles, dans les cinq (5) jours suivant la date d'acceptation de leur offre, à moins que les inspecteurs, le séquestre intérimaire ou le Tribunal autorisent un plus long délai.

27. Dans les cas de biens immeubles, les adjudicataires doivent se conformer aux instructions reçues du notaire instrumentant et/ou du séquestre intérimaire et se rendre disponible(s) au moment demandé afin de clore la transaction, à moins que les inspecteurs, le séquestre intérimaire ou le Tribunal autorisent le report de la date de clôture de la transaction.

28. Les adjudicataires doivent payer le solde dû sur l'achat des biens, autres que des immeubles, dans les cinq (5) jours suivant la date d'acceptation de leur offre ou avant de prendre possession, selon celle de ces deux dates qui est la première, à moins que les inspecteurs ou le Tribunal ou le séquestre intérimaire n'autorisent un plus long délai.

29. Dans le cas de biens immeubles, le prix de vente doit être acquitté en totalité à la plus rapprochée des deux dates suivantes, soit la date de clôture de la transaction ou la date de prise de possession de l'immeuble, à moins que les inspecteurs, le séquestre intérimaire ou le Tribunal autorisent un délai plus long.

30. Le soumissionnaire prend possession de tous les biens sans exception et, si certains d'entre eux contiennent ou constituent des contaminants, déchets ou produits dangereux, le soumissionnaire en dispose avec soin et diligence en conformité avec les lois applicables en

environnement.

31. Le séquestre intérimaire donne accès aux lieux où sont situés les biens selon les modalités convenues avec le ou les adjudicataires qui s'engagent à assurer la sécurité des lieux et à les laisser propres à leur départ.

32. Le séquestre intérimaire ne fournit aux soumissionnaires que les seuls documents qu'il possède relativement au titre et à la désignation des biens ou immeubles.

33. Dans la vente de biens qui comprennent des éléments de stockage (informatique ou autre), le soumissionnaire s'engage à détruire les informations relatives à des tiers.

DÉFAUT DE LA PART DU SOUMISSIONNAIRE

34. Lorsque l'adjudicataire fait défaut de se conformer aux exigences prévues quant à la date de prise de possession des biens, il devra assumer toutes les dépenses additionnelles occasionnées par suite de son défaut.

35. Lorsque l'adjudicataire fait défaut de payer les dépenses additionnelles mentionnées au paragraphe précédent, le séquestre intérimaire pourra révoquer l'acceptation de la soumission et confisquer le dépôt à titre de dommages-intérêts.

36. Le soussigné convient que toute somme qu'il doit verser au Séquestre intérimaire en vertu des présentes porte intérêt au taux de 15% l'an à compter de la date d'exigibilité d'une telle somme.

Note :

Les présentes conditions s'ajoutent à celles mentionnées sur le document d'appel d'offres. En cas d'incompatibilité relativement à une ou plusieurs conditions, la ou les conditions de l'appel d'offres primeront.

ROY, MÉTIVIER, ROBERGE INC., SYNDIC AUTORISÉ EN INSOLVABILITÉ

2960, boul. Laurier, bureau 210

QUÉBEC (Québec) G1V 4S1

Téléphone : (418) 651-5500

Télécopieur : (418) 651-8077

M. François Cauchon, PAIR, SAI, Syndic associé

